



Communiqué de presse (2pages)

Jeudi 10 décembre 2015

Catherine Chadelat, conseiller d'Etat est reconduite dans ses fonctions de présidente, de nouvelles personnalités font leur entrée au Conseil des ventes volontaires de meubles aux enchères publiques,

Grégoire DEBUIRE, commissaire-priseur Christie's France, Patrick DEBURAUX, commissaire-priseur, président de Deburaux Paris, Gilles DELLOYE, ancien secrétaire général de la fédération nationale des courses françaises, Éric GISSLER, inspecteur général des finances, Pierre MOTHES, vice-président de Sotheby's France, Nathalie MOUREAU, maître de conférences en sciences économiques, Georges Philippe VALLOIS, galeriste, Dominique RIBEYRE, gérant de Baron Ribeyre et associés, Martine ULMANN, conseiller maître à la cour des Comptes, font leur entrée au Conseil des ventes.

Les membres reconduits sont :

Gilles ANDREANI, conseiller maître à la cour des Comptes, Francine BARDY, conseiller honoraire à la cour de Cassation, Sabine BOURGEY, expert, Dominique CHEVALIER, antiquaire, Vincent FRAYSSE, commissaire-priseur, gérant de Fraysse et associés Christine de JOUX, conservatrice générale du patrimoine honoraire, Pierrette PINOT, conseiller honoraire à la cour de Cassation, Gérard PLUYETTE, conseiller doyen honoraire à la cour de Cassation, Martine RACT-MADOUX, conseiller honoraire à la cour de Cassation, Jacques ROSSI, avocat, Marc SANSON, conseiller d'Etat, Bernard VASSY, commissaire-priseur, cogérant de Vassy Jalenques.

Commissaire du gouvernement : Marc ROUCHAYROLLE, avocat général près la cour d'appel de Paris – Commissaire du Gouvernement suppléant : Mireille VENET, substitut général près la cour d'appel de Paris.

Le Conseil des ventes, autorité de régulation du secteur des ventes aux enchères, est un établissement d'utilité publique. Il veille à l'application de la réglementation, assure le respect de la déontologie, poursuit l'observation économique du marché des ventes aux enchères, il est également en charge de la formation des commissaires-priseurs.

Suite p.2

Le Conseil des ventes est composé de onze membres nommés pour quatre ans : quatre magistrats un du Conseil d'Etat, deux de la Cour de cassation et un de la Cour des comptes nommés par le garde des sceaux, ministre de la justice, trois représentants des professionnels des ventes volontaires nommés par le garde des sceaux, ministre de la justice, par le ministre chargé de la culture et par le ministre chargé du commerce, trois personnalités qualifiées nommées également par les trois ministres et un expert nommé par le ministre de la culture.

Le président est nommé par le garde des Sceaux, ministre de la justice.
Des suppléants sont désignés en nombre égal. Un magistrat du parquet est désigné par le garde des sceaux pour exercer les fonctions de commissaire du Gouvernement auprès du Conseil des ventes.

Contact presse :

Ariane CHAUSSON – 06.07.28.52.07 / 01.53.45.85.45 / a.chausson@conseildesventes.fr